

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la Grande Nef du Centre sportif municipal de Saint-Ouen situé sur le site de l'Île des Vannes à L'ILE-SAINT-DENIS (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas Ferrand

RCS / SIRET

8 3 4 5 5 3 7 2 9 0 0 0 2 3

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44°d) Autres équipements sportifs ou de loisir	ERP de type X et L de 1ère catégorie > 1000 personnes Etablissement sportif couvert.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Grande Nef de l'Île des Vannes a été inaugurée en 1971 et présentent de nombreuses dégradations qui ne permettent plus son exploitation. Cet équipement a été sélectionné comme site d'entraînement pour les Jeux Paris 2024 et doit faire l'objet d'une rénovation complète.

Travaux envisagés : Remise en état de la toiture, des façades, des lots techniques et de l'accessibilité avec notamment la création de deux ascenseurs dans le bâtiment A et la mise aux normes des seuils extérieurs. Une option est envisagée avec la création d'une rampe piétonne extérieure menant au sous-sol pour améliorer l'accessibilité. Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment. La SOLIDEO rénovera également la piste d'athlétisme du complexe et son terrain central dans le cadre des Jeux.

Inscription au titre du code du patrimoine par arrêté du 23/04/2007 (Grande Nef en totalité, façades du bâtiment A). Immeuble repéré à protéger au titre du L123-1 7° du C.U. dans le PLU. La DRAC IDF et l'ABF de Seine-Saint-Denis sont associés à l'opération. Le projet intégrera leurs préconisations pour la préservation du patrimoine.

4.2 Objectifs du projet

- Rénover la Grande Nef de l'Île des Vannes et son annexe pour les JOP dans un premier temps.
- Permettre dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'accueillir les entraînements de la boxe durant les jeux olympiques et de la boccia durant les jeux paralympiques. Les entraînements se déroulent à huis clos et n'accueillent pas de public.
- Remettre l'équipement en exploitation, actuellement fermée pour vétusté, aux activités sportives (scolaires, associatives, compétition) et manifestations culturelles qu'elle accueillait auparavant. La configuration de la salle sera conservée. à l'identique.
- Améliorer la performance énergétique de l'équipement et réduire les consommations.
- Améliorer l'accessibilité avec la création de deux ascenseurs dans le bâtiment A pour permettre la liaison avec l'aire d'évolution depuis les vestiaires.
- Amélioration du confort et de la qualité d'usage selon les normes actuelles.

Pour la piste d'athlétisme dans un second temps : rénovation de la piste, reprise des affaissements et du terrain central.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La situation géographique du bâtiment, située à l'extrémité sud de l'Île-Saint-Denis permettra d'isoler le chantier des autres activités du complexe sportif qui restera en activité. Le chantier sera intégralement clôturé et la base de vie sera localisée sur le parking située à proximité de l'entrée du bâtiment A. Début des travaux prévus d'octobre 2021 à décembre 2023 pour une durée prévisionnelle de 26 mois.

Une seule phase continue de chantier est prévue et comprendra :

- les opérations de désamiantage, curage et dépose des éléments à rénover
- la réfection de la toiture et le renouvellement des façades y compris parois en béton et poteaux métalliques
- la réalisation des lots techniques (CVC, électricité, courants faibles, menuiserie...)
- les aménagements extérieurs sur le pourtour immédiat du bâtiment, pour la mise au norme des seuils des accès et issues de secours ainsi que la rampe piétonne menant au sous-sol en option.

La majeure partie des travaux se déroulera dans le bâtiment. Les conditions d'accès en hauteur nécessiteront l'usage de nacelles à l'extérieur.

Le chantier tiendra compte des préconisations de l'étude faune flore réalisée en 2020 pour limiter l'impact sur l'environnement (travaux bâtiment extérieur en automne, créer zone de défend pour éviter les dérangements, débroussaillage en automne, protection des pieds d'arbres pendant le chantier et information aux entreprises...). Planning en annexe.

La piste sera rénovée d'avril 2023 à décembre 2023 pour une durée prévisionnelle de 8 mois. Travaux d'infrastructure (affaissements et drainage) et ouvrages sportifs (piste et terrain en herbe).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement sera mis à disposition de Paris 2024 à partir du mois de juin 2024 pour servir de site d'entraînement (à huis clos) durant les jeux olympiques et paralympiques. Les flux sur le site seront contrôlés par Paris 2024.

A compter de l'automne 2024, la Grande Nef sera rendue à la ville de Saint-Ouen pour reprendre les activités qui avaient lieu avant la fermeture de 2018 :

- activité sportive scolaire
- activité sportive associative
- activité sportive de compétition niveau régional
- activité culturelle

Les conditions d'accès à la Grande Nef seront identiques à l'existant :

- Accès transport en commun : RER C Grésillons (20min) ligne 13 Mairie de St-Ouen(15min), bus 137, 166 et 237 Marcel Paul(5min)
- Environ 180 places de parking extérieur
- Option : Parking couvert de 350 places hors service (nécessite travaux ou moyens humains supplémentaires pour exploitation).

En cas de manifestation culturelle ou sportive, l'organisateur contrôlera les flux sur le site et le nombre de véhicules autorisés à stationner en conformité avec l'étude de sûreté et de sécurité publique en cours de réalisation.

Pour la piste d'athlétisme, identique à l'usage existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire sera déposée à la DRIEA à la fin de l'automne 2020.

Catégorie 44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés du tableau des seuils et critères annexé à l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol (m ²)	4 385
Surface totale de plancher (m ²)	5295,54

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre sportif de l'île des Vannes
15 Boulevard Marcel Paul
93 450 L'île-Saint-Denis

Parcelle N0009 (6ha15a94ca)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 19' 2 1 " 68E Lat. 4 8° 5 5' 0 4 " 13N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet, bâtiment inauguré en 1971.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Inscription au titre du code du patrimoine par arrêté du 23/04/2007 (Grande Nef en totalité, façades du bâtiment A). Immeuble repéré à protéger au titre du L123-1 7° du C.U. dans le PLU.</p> <p>Les préconisations de la DRAC IDF et de l'ABF 93 sont intégrées au projet pour la conservation du patrimoine.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas situé en zone humide, même si CARMEN le relève au titre des abords du cours de la Seine. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études géotechniques et hydrogéologiques précisent que le niveau d'eau se trouve 10m en dessous du terrain naturel (Etude ou extrait de l'étude hydro à joindre en annexe) - sur la base du diagnostic Faune Flore qui ne le relève pas non plus .

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment n'est pas soumis au risque inondation (situé à +10m par rapport à la Seine).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'amiante dans le bâtiment et de plomb en extérieur. Les travaux intègrent les opérations de désamiantage et le déplombage. Diagnostic de pollution des sols à réaliser si l'option de création de rampe à l'extérieur est retenue.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche est à 2,9 kilomètres de la Grande Nef de l'Île-des-Vannes. Il s'agit de la Pointe Aval de l'Île-Saint-Denis, qui fait partie de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) polynucléaire FR1112013.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cas où l'option de rampe piétonne est retenu, des travaux d'excavation seront nécessaires. Des terres devront être évacuées (environ 300m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude Faune-Flore réalisée en 2020 met en évidence quelques impacts sur la biodiversité locale, globalement : - Dérangement de l'avifaune, des mammifères et d'individus de lézard des murailles (Impacts résiduels très faibles à négligeables). - Altération d'habitats sur les berges (impact résiduels très faibles à faibles) L'essentiel des travaux concerne les bâtiments et ces derniers n'ont pas été colonisés par l'avifaune ou les chiroptères, les impacts du projet sur la biodiversité sont estimés comme très faibles par l'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces concernées par la ZPS à proximité sont le Martin-pêcheur d'Europe et la Sterne Pierregarin. Cette dernière n'occupe pas le site. Le Martin-pêcheur utilise les berges comme zone de chasse. Ces zones ne seront pas impactées par les travaux. Le projet n'aura pas d'impact sur un habitat ou une espèce de la ZPS située à 2,9 kilomètres du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier engendrera des flux de camion depuis la RD20 pour l'évacuation des déchets liés au curage du bâtiment et pour la livraison des matériaux (ntégré à la coordination générale de la zone village des Athlètes). En exploitation, les flux seront identiques au fonctionnement actuel. Environ 180 places de parking extérieur. Accès transport en commun : RER C Grésillons (20min) ligne 13 Mairie de St-Ouen(15min), bus 137, 166 et 237 Marcel Paul(5min). Parking couvert de 350places hors service.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non en courant. L'équipement peut accueillir des manifestations culturelles et sportives dont la fréquence sera de l'ordre 20/an (comme existant). Les caractéristiques techniques des façades seront améliorées par rapport à l'existant sur le volet acoustique, réduisant l'impact sur l'environnement proche. Bâtiment tiers le plus proche est situé à 160m environ.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Similaire à l'existant. Le bâtiment existant dispose de larges façades translucides. Ces façades seront rénovées dans le cadre de cette opération.</p> <p>Le bâtiment rénové engendre des émissions lumineuses courantes.</p>
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Similaire à l'existant, eaux usées et eau pluviale vers le réseau d'assainissement.</p>
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Similaire à l'existant. Déchets courants liés à un ERP de type X et L de 1ère catégorie.</p> <p>Les déchets de chantier seront traités selon les normes en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inscription au titre du code du patrimoine par arrêté du 23/04/2007 (Grande Nef en totalité, façades du bâtiment A). Immeuble repéré à protéger au titre du L123-1 7° du C.U. dans le PLU. La DRAC IDF et l'ABF de Seine-Saint-Denis sont associés à l'opération. La SOLIDEO collabore depuis le début de l'opération avec les services de l'état.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Similaire à l'existant, pas de modification.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il s'agit d'un projet de réhabilitation qui sera réalisé selon les exigences et les ambitions fortes de la SOLIDEO, établissement public d'état. De nombreuses prescriptions seront jointes aux marchés de travaux (documents de références SOLIDEO : cahier des chantiers à faible nuisance, charte environnementale d'organisation et de logistique de chantier, sécurité des chantiers...) et les ambitions en termes d'usage, de confort et de suivi du bilan carbone sont intégrés au programme de l'opération.

L'étude faune flore réalisée par IETI au printemps et été 2020 a mis en évidence quelques impacts faibles à limités qui feront l'objet de mesures : travaux bâtiment extérieur en automne, créer zone de défend pour éviter les dérangements, débroussaillage en automne... Si élagage des berges pour percée visuelle, définition des zones à préserver prioritairement.

S'agissant du volet santé humaine, le projet permettra le désamiantage et le déplombage du bâtiment. La ventilation sera également remise aux normes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet en cours vise à remettre en état l'équipement public sans modifier ses caractéristiques existantes, notamment vis-à-vis de la réception du public (la jauge sera indentique)

Le corpus d'études préalables réalisées dans le cadre de cette évaluation – étude faune-flore, diagnostic phytosanitaire, études hydrologique et géotechnique - a permis de mettre en lumière les enjeux du site sur le plan environnemental et d'identifier les mesures de protection à appliquer lors des travaux de rénovation. Grâce à cette prise de connaissance fine des zones à enjeux modérés et faibles et avec l'appui des documents contractuels de la SOLIDEO qui seront applicables aux entreprises agissant sur le site, les mesures de protection permettront de réduire l'impact de cette action sur le site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Programme de l'opération (partie 4.1) 8 - Planning d'opération (partie 4.3.1) 9 - Etude faune et flore IETI septembre 2020 (partie 5 et partie 6) 10 - Notice acoustique RESONANCE juillet 2020 (partie 6.1) 11 - Diagnostic acoustique (partie 6.1) 12 - Diagnostic phytosanitaire IETI (partie 6.1) 13 - Base de Charte environnementale d'organisation et de logistique de chantier (CEOLC) (partie 6.1) 14 - Diagnostic géotechnique des abords de la Grande Nef TECHNOSOL (partie 5)

Ce projet fait partie des ouvrages olympiques et paralympiques. A ce titre, l'annexe 7, l'annexe 9 et l'annexe 11 sont confidentielles et ne doivent pas être diffusée publiquement.

9. Engagement et signature

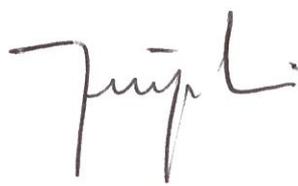
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 29/10/2020

Signature



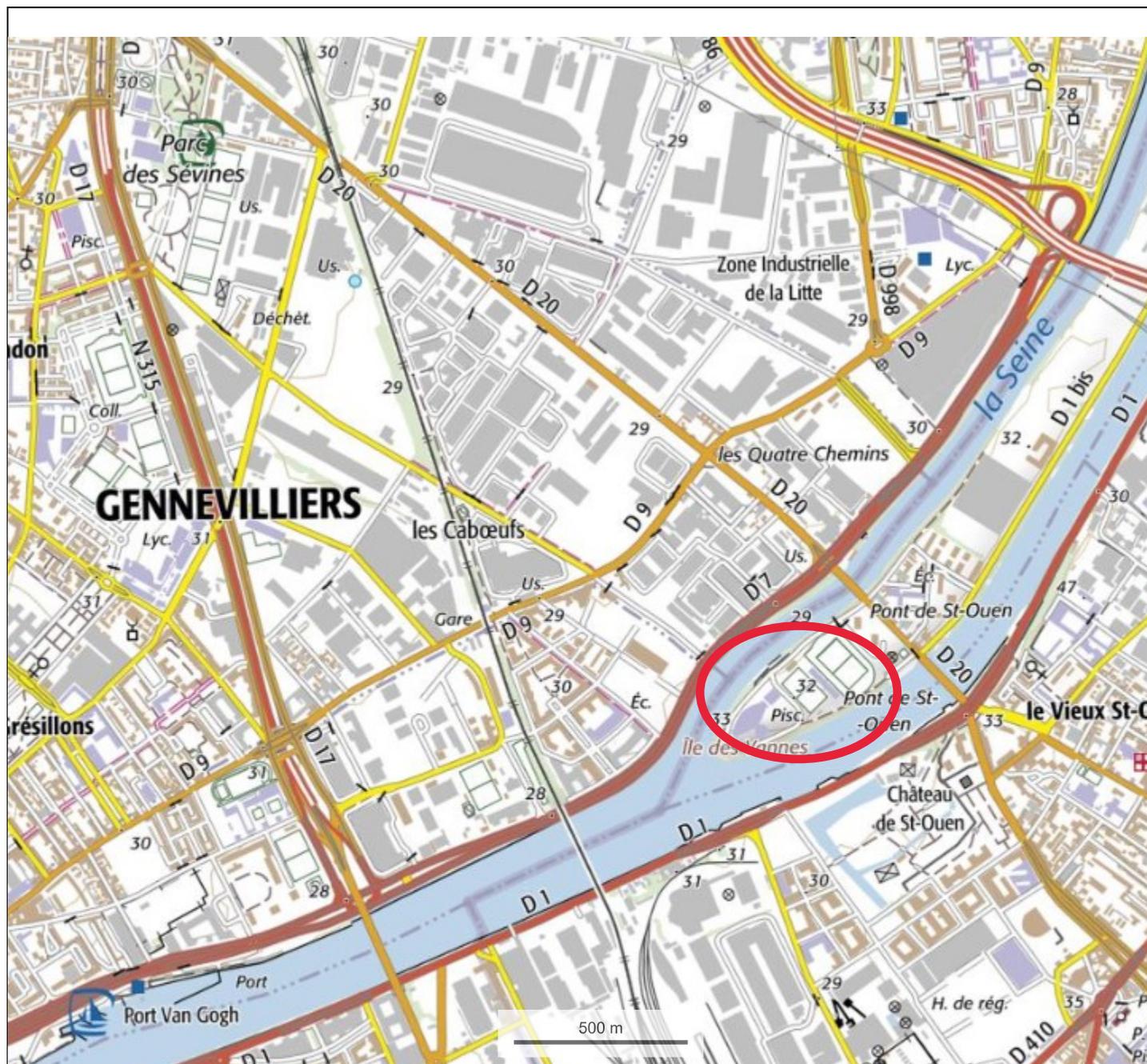
YANN KAPPAS
Société de gestion des ouvrages olympiques

SOLIDEO

18 rue de Londres
75009 PARIS

SIRET 834 553 729 00023 - APE 8413Z

Annexe 2 - Plan localisation



Annexe 3 – Reportage photographique



1 - Photographie dans l'environnement proche – novembre 2019



2 - Photographie dans l'environnement proche – novembre 2019



3 - Photographie dans l'environnement proche – novembre 2019



4 - Photographie dans l'environnement proche – novembre 2019

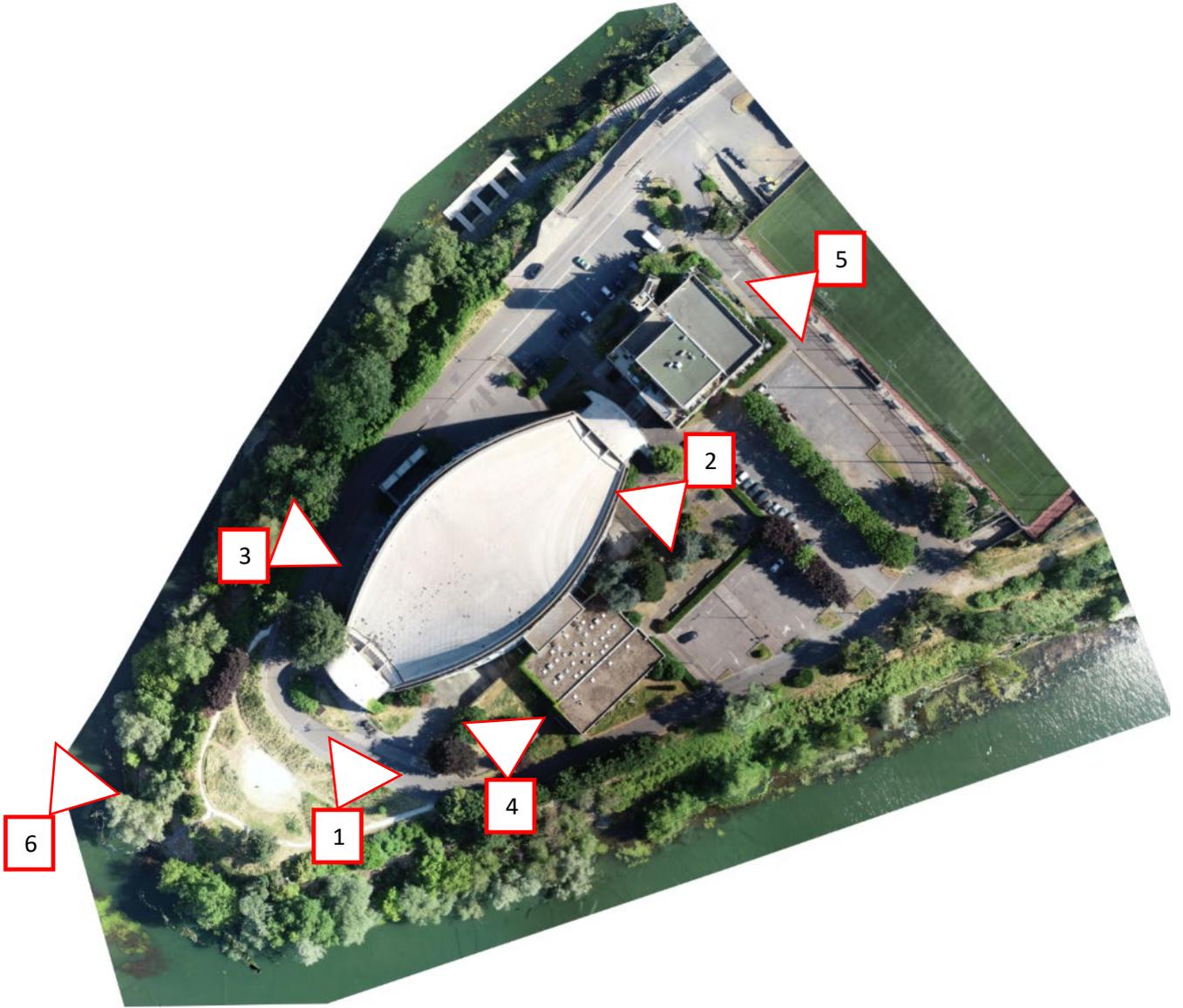


5 - Photographie dans l'environnement lointain – octobre 2020



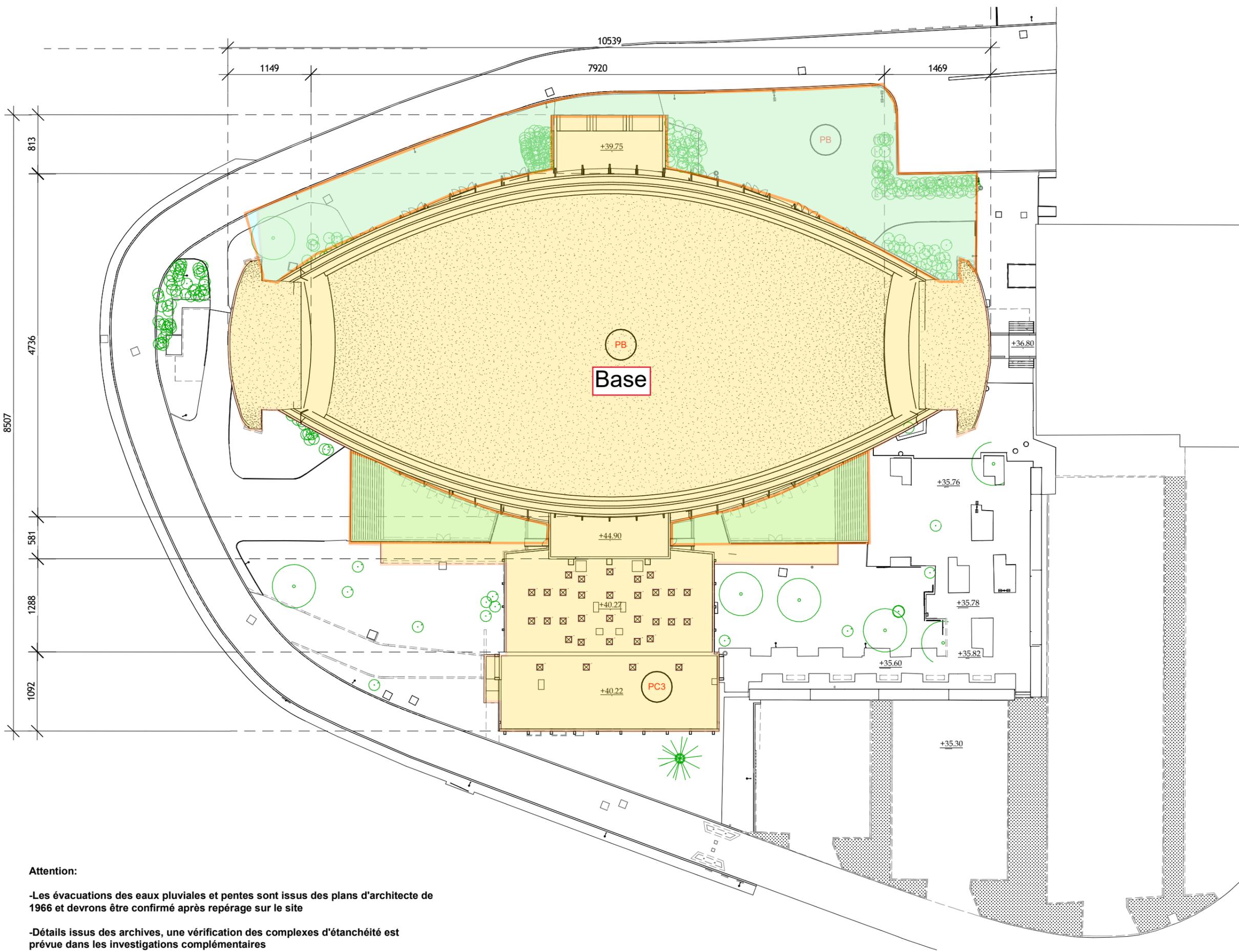
6 - Photographie dans l'environnement lointain – octobre 2020

Plan de localisation des photographies sur orthophoto



Annexe 4 – PLAN DE MASSE DU PROJET

Base et programme complémentaire

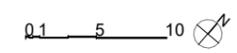


- LEGENDE DES PROGRAMMES D'ETUDES**
- PB **Programme de Base**
MS1
Réhabilitation de la Grande Nef
 - PC 1 **Programme Complémentaire 01**
MS2
Restauration du rez-de-chaussée du bâtiment A
 - PC 2 **Programme Complémentaire 02**
MS3
Réaménagement du sous-sol du bâtiment A et accessibilité
 - PC 3 **Programme Complémentaire 03**
MS4
Restauration du clos couvert du bâtiment A
 - PC 4 **Programme Complémentaire 04**
MS5
Amélioration de prestations

- Bâti**
- Extérieur**

Attention:

- Les évacuations des eaux pluviales et pentes sont issus des plans d'architecte de 1966 et devront être confirmé après repérage sur le site
- Détails issus des archives, une vérification des complexes d'étanchéité est prévue dans les investigations complémentaires



Annexe 5 – Plan des abords du projet



Piste d'athlétisme
à rénover par SOLIDEO

Tribune

Complexe sportif
de l'Île des Vannes

Bâtiment B - Salles de
sport du complexe

Le projet

La Seine

La Seine

Quartier « Seine-Est »
Asnières sur Seine

Bureaux

La Seine

Échelle 1 : 3 000

0 50 m

Source Géoportail octobre 2020

Annexe 6 – Carte des zones NATURA 2000
aux alentours du projet

